



TROPHÉE AU-DELÀ DES PISTES

CHALLENGE NATIONAL
DE CONCOURS DE
SAUT D'OBSTACLES
RÉSERVÉ AUX
CHEVAUX RÉFORMÉS
DES COURSES AU GALOP

Venez
montrer
le potentiel
de votre
réformé !

Boulerie Jump
Pôle européen du cheval

LE MANS

RÈGLEMENT 2018

TROPHÉE AU-DELÀ DES PISTES

BOULERIE JUMP

Le règlement du Challenge Au-delà des pistes s'inscrit dans le cadre des règlements nationaux FFE et FEI en vigueur, Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques CSO, complétés par les rectificatifs publiés sur www.ffe.com

I - Généralités

- A. Le Challenge Au-delà des pistes est un circuit de compétition de CSO destiné aux cavaliers amateurs et aux chevaux réformés des courses et/ou nés et élevés pour courir.
- B. Le Challenge se court sur les concours nationaux organisés au Pôle Européen du Cheval/ Boulerie Jump.
- C. Les épreuves support sont les épreuves Amateur 1m du samedi.
- D. Conditions de participation au Challenge Au-delà des pistes 2018 :
Tous les cavaliers engagés dans les épreuves Amateur 1m « Au-delà des pistes » participent de fait au Challenge sans nécessité d'inscription.
- E. A chaque étape, des points sont attribués aux 8 premiers cavaliers en fonction de leur meilleur classement dans l'épreuve.
- F. Dans le cas d'une épreuve dédoublée, les deux épreuves ainsi constituées sont génératrices de points challenge. Un même cavalier partant dans les deux épreuves issues d'une épreuve dédoublée prend des points une seule fois sur la base de son meilleur classement sur l'ensemble des deux épreuves.
- G. Pour prétendre figurer au classement général, un cavalier doit avoir participé au moins à 3 étapes et à la Finale.
- H. En cas d'égalité et pour départager les ex-æquo, le nombre de premières places, puis de deuxièmes places puis de troisièmes places obtenues seront pris en compte.

II - Engagements

Les engagements se font par épreuve, conformément au programme du concours.

III - Dotations - Cadeaux

- A la charge de l'organisateur :
- A la charge de Au-delà des pistes
Les dotations financières : 500 € par épreuve
Les lots pour récompenser les 8 premiers classés : Equipements pour le cheval et le cavalier

RÉGLEMENT 2018

TROPHÉE AU-DELÀ DES PISTES

BOULERIE JUMP

IV - Répartitions des Points et Classement Général

A chaque étape, des points sont attribués aux 8 premiers cavaliers en fonction de leur meilleur classement dans l'épreuve amateur 1 m du samedi de la façon suivante :

REPARTITION DES POINTS ETAPE

1ère place	10 points
2ème place	9 points
3ème place	8 points
4ème place	7 points
5ème place	6 points
6ème place	5 points
7ème place	4 points
8ème place	3 points

Pour un cavalier ayant plusieurs chevaux engagés dans l'épreuve, seul le meilleur résultat est pris en compte.

Attribution des points lors de la Finale : coefficient 1,5

1ère place	15 points
2ème place	13,5 points
3ème place	12 points
4ème place	10,5 points
5ème place	9 points
6ème place	7,5 points
7ème place	6 points
8ème place	4,5 points

Pour prétendre figurer au classement général, le cavalier doit avoir participé au moins à **3 étapes** et à la Finale.

En cas d'égalité et pour départager les ex-æquo, le nombre de premières places, puis de deuxièmes places puis de troisièmes places obtenues sur les Grand Prix seront pris en compte.

Classement Général du Challenge :

Total des points acquis lors de toutes les étapes + points de la Finale.

RÈGLEMENT 2018

TROPHÉE AU-DELÀ DES PISTES

BOULERIE JUMP

V - Droit à l'image

Un cavalier participant au Challenge Au-delà des pistes autorise expressément la société Au-delà des pistes à fixer, reproduire, diffuser et exploiter l'image des cavaliers classés, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous les moyens actuels ou à venir, notamment sur tout site internet. Cette autorisation est accordée pour une durée de 10 ans et à compter de la première épreuve du challenge.

Les cavaliers ne souhaitant pas apparaître sur les supports de communication du challenge Au-delà des pistes doivent le signaler par écrit à l'organisateur et renoncent à participer au Challenge Au-delà des pistes.

VI - Calendrier

- Samedi 17 Mars épreuve
- Samedi 01 Avril épreuve
- Mardi 01 Mai épreuve
- Samedi 09 Juin épreuve
- Samedi 30 Juin épreuve
- Samedi 08 Septembre épreuve
- Samedi 29 Septembre épreuve Finale